



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 25
Mercredi 2 juillet 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Construction: selon plans déposés.

Zone: UP1 « école - salle communale ».

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti B.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 juin 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1295, au lieu-dit: « Les Heurtous », commune de Grandval.

Projet: rénovation du captage de l'Envers avec emprises provisoires (accès et stock pour le chantier).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Belprahon

Fermeture de l'administration communale

Durant la pause estivale, l'administration communale sera fermée comme suit:

Caisse communale: du 28 juillet au 10 août 2025

Secrétariat communal: du 4 août au 24 août 2025

Nous vous souhaitons un bel été et de belles vacances.

Belprahon, le 2 juillet 2025

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Permis 2025-9022

Requérant: Pierre-André Barras, le Creux 7, 2743 Eschert

Auteur du Projet: Ludmila Beeler, rue de la Bruye 7, 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle 64, Le Creux 7, 2743 Eschert

Projet: Démolition d'une petite grange, construction d'une bergerie, stabulation libre

Zone: VA

Dépôt public de la demande **jusqu'au 25.07.2025 inclusivement** au Secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/p>

Eschert, le 25 juin 2025

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

****Modification de la demande de permis de construire publiée les 30 octobre 2024 et 6 novembre 2024****

Requérante: Municipalité de Court, Rue de la Valle 19, 2738 Court.

Auteurs du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2738 Court & Atelier Muller Architecte Sàrl, Rue des Forges 5, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 28, au lieu-dit: « Rue Centrale 4 », commune de Court.

Projet: démolition des annexes Sud et Ouest de la halle de gymnastique. Construction d'un nouveau volume avec toiture plate à l'Ouest comprenant des salles polyvalentes, zone de stockage pour le matériel et sanitaires. Réfection du sol de la halle de gymnastique et réaménagements intérieurs (vestiaires, cuisine, etc.), aménagement des combles, pose de panneaux photovoltaïques sur le pan Sud du toit, aménagement de 9 lucarnes sur les pans Nord et Sud.

Modifications: adaptation de la toiture (2 pans recouverts de panneaux photovoltaïques), de l'aspect des façades, des dimensions et de la disposition des locaux du nouveau volume situé à l'Ouest de la halle.

Dimensions: selon plans déposés.

Fermeture du bureau communal

L'Administration communale sera fermée pour les vacances d'été du 25.07.2025 au 10.08.2025.

En cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 077 495 06 45.

Le Conseil communal ainsi que l'Administration vous souhaitent un très bel été.

Eschert, le 2 juillet 2025

L'Administration communale



Grandval

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 21 juillet au 8 août 2025.

Réouverture le mercredi 14 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant: 079 335 80 12.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal

Mise au concours - administrateur des finances

En raison du départ du titulaire, la Municipalité de Grandval est à la recherche d'un-e

Administrateur-trice des finances à 30 %

CDI: Entrée en fonction le 1^{er} septembre 2025 ou à convenir.

Délai de postulation: 9 juillet 2025.

Plus d'informations sur le site www.grandval.ch

Grandval, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal



Loveresse

Fermeture de l'administration communale lors de la période estivale

Durant la pause estivale, l'administration communale sera fermée du lundi 14 juillet au vendredi 8 août 2025.

Réouverture selon les horaires habituels le mardi 12 août 2025.

Le Conseil communal et le personnel de la commune vous souhaitent un très bel été!

Loveresse, le 27 juin 2025

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale pour cause de travaux

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé du jeudi 3 juillet au mardi 8 juillet 2025 pour cause de travaux.

Le bureau communal sera ouvert aux heures habituelles le jeudi 10 juillet 2025.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Loveresse, le 27 juin 2025

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Cab Consultim Sàrl, Bâtiment 4, 2338 Muriaux

Emplacement : Parcelle N° 27, Rue du Nord 8

Projet : Aménagement d'une terrasse en façade Nord sur annexe existante.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 21 juillet au 8 août 2025, les bureaux des Services Techniques- Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 9h00 à 11h00.

Moutier, le 25 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Maxence SA, Chemin de Saint-Nicolas 26, 2350 Saignelégier

Auteur du projet : Solpac SA, 1196 Gland

Emplacement : Parcelle N° 616, Rue du Viaduc 26

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par 4 pompes à chaleur en cascade en façade Nord-Ouest.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 21 juillet au 8 août 2025, les bureaux des Services Techniques- Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 9h00 à 11h00.

Moutier, le 25 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Quandt Alexandra et Andreas, Rue du Stand 16, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 14, Rue du Stand 16

Projet : Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau.

Zone : H3

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 21 juillet au 8 août 2025, les bureaux des Services Techniques- Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 9h à 11h.

Moutier, le 25 juin 2025

Services Techniques-Urbanisme

Vacances d'été – Fermeture des bureaux l'après-midi

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et Police administrative) seront fermés tous les après-midi du **lundi 21 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025**. Ouverture: tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midi.

Service social régional de la Prévôté: mercredi, fermé toute la journée.

Moutier, le 10 juin 2025

Conseil municipal

Arrêté du Conseil de Ville N° 1180 Du 23 Juin 2025

Arrêté du Conseil de Ville relatif à la modification du règlement concernant les allocations de fonctions, vacations, jetons de présence et autres indemnités

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'art. 44 lettre c) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

arrête:

Article 1:

La nouvelle teneur du Règlement concernant les allocations de fonctions, vacations, jetons de présence et autres indemnités est votée.

Article 2:

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 23 juin 2025

Au nom du Conseil de Ville

Le Président: B. Marchand

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 23 juin 2025. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

Moutier, le 24 juin 2025

Conseil municipal



Perrefitte

Informations Communales

Communications du Conseil municipal

Geste solidaire en faveur de la Commune de Blatten

Dans sa séance du 23 juin 2025, le Conseil municipal a décidé de verser le montant de CHF 500.- à la Commune de Blatten VS dont le village a été enseveli le 28 mai 2025 après l'effondrement du glacier.

Fermeture du bureau municipal

Comme les années précédentes, lors de la fermeture du bureau municipal, le numéro à joindre en cas d'urgence sera affiché sur la porte du bureau municipal. Vous trouverez également les numéros des membres du Conseil municipal sur le site internet de la Commune.

Nettoyage des trottoirs

Il a été constaté que suite aux élagages des arbres et autres plantations au bords des routes communales, certains propriétaires ont laissé de la végétation sur les trottoirs. Ils sont dès lors priés de ramasser l'herbe/les branches et autres déchets et de laisser les trottoirs communaux propres.

Perrefitte, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal

Dépôt public

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 18 juin 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 18 juin 2025 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du mercredi 2 juillet 2025 au mardi 22 juillet 2025.

Durant ce délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : EnergyOptimizer AG, Sägestrasse 18, 2542 Pieterlen

Auteur du projet : EnergyOptimizer AG, Saegestrasse 18, 2542 Pieterlen

Propriétaire foncier : Wyss Peter, Derrière les Hôtas 11, 2748 Souboz

Emplacement : Parcelle N° 16, Derrière les Hôtas 11, Souboz

N° eBau: 2025-9275

Projet de construction: Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit,

Dimensions : Selon plans déposés

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation, objet C

Zone: Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 août 2025 inclusivement, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 2 juillet 2025

Secrétariat communal

Mise au concours - Secrétaire des assemblées communales

La Commune mixte de Petit-Val recherche un-e Secrétaire des assemblées communales, entre 15 à 20 heures par année.

Profil / conditions:

- CFC d'employé de commerce
- Bonne aisance rédactionnelle
- Disponibilité à participer aux assemblées communales le soir

Salaire: CHF 35.-/heure

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, avec la mention « Postulation » jusqu'au 15 août 2025. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Monsieur Willy Pasche, Maire, au 079 / 251 10 48.

Souboz, le 2 juillet 2025

Conseil communal

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes

Rappel: Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Les riverains des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures afin de respecter ces distances.

Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Souboz, le 2 juillet 2025

Conseil communal

Demandes de permis de construire en dépôt public

Durant la fermeture estivale de l'administration communale du 3 juillet au 1^{er} août 2025, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés en prenant rendez-vous avec M. Jean-Michel Carnal, conseiller communal responsable des constructions au 079 292 86 74.

Souboz, le 2 juillet 2025

Secrétariat communal



Rebévelier

Fermeture - vacances d'été

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 18 juillet (inclus) au 8 août 2025 (inclus).

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le maire au 079 792 06 08. Les autorités communales vous souhaitent d'ores et déjà un bel été!

Rebévelier, le 25 juin 2025

Le Conseil communal

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2025 à 2033

Commune de Rebévelier

Mensuration officielle: appel d'offres public pour le mandat de mise à jour 2026 à 2033

Vu l'article 45, alinéa 2 de l'ordonnance du Conseil fédéral du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle (OMO ; RS 211.432.2), la Commune de Rebévelier lance l'appel d'offres suivant:

Mandante: Commune de Rebévelier

Langue de la procédure d'adjudication: Français

Ampleur des travaux: Gestion et mise à jour permanente de la mensuration officielle dans la Commune de Rebévelier pour la période contractuelle du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033 conformément à la législation fédérale et cantonale.

Les bases légales suivantes en particulier doivent être observées:

- LGéo (RS 510.62), OMO (RS 211.432.2) et OTEMO (RS 211.432.21)

- LCGéo (RSB 215.341) et OCMO (RSB 215.341.1)

- Manuels de la mensuration officielle édictés par l'Office de l'information géographique du canton de Berne: manuels disponibles sous forme électronique « MD.01-M », « technique », « DROIT » et « GRUDA- MO » (www.be.ch/manuel-mensuration)

Critères d'aptitudes:

- Qualification professionnelle (justificatifs: brevet fédéral d'ingénieur géomètre et inscription au registre des géomètres, y compris les documents de la ou du géomètre devant le cas échéant assurer la suppléance)

Interfaces techniques:

- Justificatif pour MD.01-MO-BE MN95, version 11 du 24 janvier 2008: compatibilité avec l'interface de la mensuration officielle IMO
- Justificatif de l'interface de transfert de données avec le registre foncier bernois (IMO-RF); les non-membres de l'association «be-geo» peuvent s'adresser à l'OIG

Sécurité de l'information:

- Justificatif du respect des exigences de l'article 19, alinéa 2 OMO-DDPS: il faut que les données originales soient gérées dans une infrastructure située en territoire suisse et que l'exploitant de cette infrastructure ait son siège en Suisse.
- Fonctions de direction dans l'entreprise: au moins signature collective ou procuration collective (justificatif: extrait du registre du commerce)
- Capacités financières (justificatif: déclaration spontanée récente [date de l'offre] accompagnée de toutes les pièces requises, remontant à moins d'un an)
- Justificatif portant sur la mise à disposition des données de la MO (sur un portail Web SIG)

- Personnel et infrastructure (justificatif: liste des ressources en personnel affecté à la MO et des moyens d'exploitation engagés dans le cadre de celle-ci)

Critères d'adjudication:

Critères principaux:

- Prestations (offre écrite et éven. présentation) (Pondération: 40%)
- Assurance-qualité (Pondération: 20%)
- Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle (Pondération: 15%)
- Prix - conditions financières (valeur contractuelle du point par rapport à la valeur cantonale du point selon l'art. 16 OCMO en %) (Pondération: 15%)
- Développement durable (Pondération: 10%)

Sous-critères:

Prestations

- Concept de prestations et éven. présentation personnelle de l'offre (Pondération: 25%)
- Références (Pondération: 5%)
- Service à la clientèle (Pondération: 5%)
- Autres prestations relevant de la géomatique et de la mensuration dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Assurance-qualité

- Assurance-qualité dans la mensuration officielle (Pondération: 5%)
- Sécurité de l'information (Pondération: 5%)
- Modes de suppléance de la géomètre-conservatrice ou du géomètre-conservateur (Pondération: 5%)
- Perfectionnement dans le domaine de la MO (Pondération: 5%)

Expérience dans la mise à jour de la mensuration officielle

- Expérience du bureau de géomètres dans des communes similaires (Pondération: 10%)
- Expérience de la géomètre conservatrice ou du géomètre conservateur en matière de conduite (Pondération: 5%)

Prix - conditions financières (pas de sous-critères) (Pondération: 15%)

- La conversion en points est linéaire et entre dans le calcul sous la forme d'un nombre arrondi à un chiffre après la virgule. Une différence de rabais de 10% par rapport à l'offre la plus basse entraîne une diminution de la note de 1 point. A partir de 4 fois cette différence de rabais, toutes les offres héritent de la note 1 sur ce critère.

Développement durable

- Places d'apprentissage (Pondération: 5%)
- Ecologie (Pondération: 5%)

Les documents sont publiés sous: www.be.ch/election-gc

Pour plus de renseignements, s'adresser à: la Commune de Rebévelier, 2717 Rebévelier, c/o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7, 2740 Moutier, tél. 032 493 47 44 ou 079 247 38 62 ou rebevelier@bluewin.ch.

Délai et adresse pour le dépôt de l'offre: l'offre doit être adressée à la Commune de Rebévelier, d'ici au 8 août 2025 (le cachet de la poste faisant foi).

Voies de droit:

Les recours sont traités par le préfet compétent conformément à la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA).

Rebévelier, le 25.06.2025

Le Conseil communal



Reconvilier

Relevé des compteurs d'eau

La Municipalité informe la population que le relevé des compteurs d'eau aura lieu durant la semaine du 30 juin au 4 juillet 2025.

Suite à un changement de matériel informatique destiné à la lecture automatique des compteurs, une mise à jour technique a été nécessaire et a occasionné un léger retard. La voirie pourra procéder au relevé dans le courant de la semaine mentionnée ci-dessus et les factures seront transmises avant les vacances d'été.

Nous remercions la population pour sa compréhension et restons à disposition pour tout complément d'information.

Reconvilier, le 30 juin 2025

Administration municipale

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 juin 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 juin 2025 est déposé publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 30 juin 2025

Le Conseil municipal

Vacances d'été

L'administration municipale sera fermée durant les vacances estivales. Elle fermera ses portes le jeudi 10 juillet 2025 à 16h et sera ouverte dès le lundi 4 août 2025 à 10h.

Une permanence est prévue durant cette période et les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture sont priées de prendre contact avec l'administration au numéro de téléphone 079 338 87 44. Ce même téléphone peut être appelé en cas d'urgence.

Adaptation des horaires d'ouverture de l'administration municipale dès la rentrée du mois d'août:

- Lundi: 10h – 11h45 / 15h – 17h
- Mardi: 10h – 11h45 / 15h – 17h30
- Jeudi: 10h – 11h45 / 15h – 17h
- Le reste de la semaine: sur rendez-vous au 032 482 73 73.

Nouveaux horaires d'ouvertures pour l'agence AVS et environs dès la rentrée du mois d'août:

- Lundi: 8h30 – 11h45 / 13h30 – 17h
- Mardi: 10h – 11h45 / 15h – 17h30
- Le reste de la semaine: sur rendez-vous au 032 482 73 76.

Le Conseil municipal et l'administration vous souhaitent de très belles vacances estivales.

Reconvilier, le 30 juin 2025

Administration municipale



Saicourt

Avis de construction

Requérante: Direction des travaux publics et des transports (DTT), Office des Immeubles et des Constructions, Lukas Bühler, Reiterstrasse 11, 3013 Bern

Auteur du projet: Hanspeter Rytz, Beundenring 43, 2560 Nidau

Rue: La Verrerie 3, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 750

Projet de construction: Démontage du jardin d'hiver et remise en état de la place

Zone: Zone affectée à des besoins publics N° 8

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 25 juin 2025

Secrétariat municipal

Informations communales Fermeture du bureau municipal

Durant les vacances scolaires (07.07-15.08.2025), le bureau municipal sera ouvert comme suit:

- Mardi 8 juillet 2025: de 10h à 11h et de 14h à 16h
- Mardi 15 juillet 2025: de 10h à 11h et de 14h à 16h

- Mardi 12 août 2025: de 10h à 11h et de 14h à 16h

Le bureau municipal sera complètement fermé du 21 juillet au 8 août 2025.

Réouverture normale dès le 18 août 2025.

En cas d'urgence uniquement, vous pouvez contacter le maire, Markus Gerber, au 079 612 81 04 ou la vice-maire, Aurélie Moser, au 076 574 04 30.

Fermeture estivale – Dossiers en dépôt public

Pour la consultation des dossiers en dépôt public durant la fermeture de l'administration municipale, merci de contacter le maire, Markus Gerber au 079 612 81 04 ou la vice-maire, Aurélie Moser, au 06 574 04 30 afin de fixer un rendez-vous.

Assemblée municipale du 23 juin 2025

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 juin 2025 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 2 au 31 juillet 2025 conformément à l'article 57, alinéa 1 du Règlement d'organisation. Il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau municipal ou sur rendez-vous durant la fermeture estivale. Selon l'article 57, alinéa 2 du Règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Le Fuet, le 2 juillet 2025

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: Sébastien Engelmann, Milieu du Village 7, 2732 Saules
Auteur du projet: KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 7, au lieu-dit Milieu du Village 7, 2732 Saules

Projet: Transformation, Changement d'affectation, Installation technique. Remplacement du chauffage électrique par chaudière pellets. Remplacement des fenêtres, pose d'une nouvelle porte

de garage. Création d'un appartement dans les combles avec ouverture de fenêtres en façade.

Dimensions et genre de construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation: Centre ancien

Dérogation: Art. 213, chiffre 8, al. 1 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la fermeture estivale de l'administration (14.07 au 11.08 2025), les dossiers en dépôt peuvent être consultés en prenant rendez-vous avec le maire au 032 481 34 61.

Saules, le 25 juin 2025

Secrétariat communal

Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 14 juillet au lundi 11 août 2025 y compris.

Pour consulter des dossiers en dépôt public, veuillez vous adresser au maire au 032 481 34 61.

Saules, le 2 juillet 2025

Administration communale



Sorvilier

Avis de construction

Requérants: Camille et Roseline Gigandet, Champ de la Pierre 17, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier
Projet: Assainissement de la production de chaleur, avec l'installation d'une pompe à chaleur air-eau

Emplacement: Parcelle N° 471, au lieu-dit « Champ de la Pierre 17 »

Dimensions: Selon les plans déposés

Construction: Selon les plans déposés

Zone: H2a

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 8 août 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Nicolas Zingg Transport Route de Montoz 2, 2738 Court

Auteur du projet: KD Architecture S.A. Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Projet: Construction d'un hangar de stockage

Emplacement: Parcelle N° 869 au lieu-dit « Rue Principale »

Dimensions: Selon les plans déposés

Construction: Selon les plans déposés

Zone: M4

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 8 août 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal

Fermeture de l'administration municipale

Durant les vacances d'été, le bureau municipal sera fermé du lundi 28 juillet au vendredi 15 août 2025. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez contacter le 079 128 70 13.

Le Conseil municipal et le personnel vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Sorvilier, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal

Aide et soins aux proches

Apporter de l'aide et des soins à une personne proche peut être gratifiant, mais aussi très prenant. Bien souvent, les proches aidants atteignent leurs limites, sur le plan tant physique qu'émotionnel. Il est d'autant plus important que toutes les personnes impliquées fassent régulièrement le point de leur situation. Une aide précoce contribue à éviter les abus. Des services de consultation proposent conseils et soutien dans les situations familiales difficiles, souvent gratuitement et en toute confidentialité.

Vous trouverez plus d'informations dans le dépliant «Aide et soins aux proches» que vous pouvez télécharger sous www.be.ch/limite.

Sorvilier, le 2 juillet 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Prévimmo SA, Quartier de la Verrerie 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Bévilard.

Emplacement: parcelles N°s 184 et 2293, au lieu-dit: «Place de la Gare 1», commune de Tavannes.

Projet: rénovation du restaurant avec création de locaux commerciaux au rez-de-chaussée et aménagement de 7 appartements aux 1^{er} et 2^e étages du bâtiment existant, création d'un balcon et d'une terrasse en toiture en façade Nord, assainissement de l'isolation thermique et installation de pompes à chaleur intérieures avec pose de grilles en façades Nord et Est ainsi qu'aménagement de places de stationnement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 80 LR et 67 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 juin 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: M^{me} Nicole Lehmann, Rue de Tramelan 32, 2710 Tavannes.

Projet: installation d'une barrière de sécurité sur le mur existant longeant le trottoir à la Rue de Tramelan 32, parcelle N° 1295 en zone mixte M2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Tavapan SA, Rue de la Dout 10, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de trois enseignes existantes, soit deux sur les panneaux existants côté Rue de Pierre-Pertuis et une en façade est du bâtiment Rue de la Dout 2, parcelle N° 867 en zone d'activités A5.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: UBS AG, Europaallee 21, 8004 Zürich.

Auteur du projet: Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

Projet: remplacement d'enseignes lumineuses existantes par une nouvelle en façade nord-ouest du bâtiment Rue H.-F. Sandoz 24 sis sur la parcelle N° 119 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Cuisines Grand Chasseral Sàrl, Grand-Rue 41, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: M. Heyer Raymond, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Projet: installation d'un enseigne lumineuse en façade est du bâtiment Grand-Rue 41 sis sur la parcelle N° 72 en zone mixte M4.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Marquis, Rue de la Promenade 6, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Swiss-instasolar Sàrl, Route André-Piller 33G, 1762 Givisiez.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade sud-est du bâtiment Rue de la Promenade 6 sis sur la parcelle N° 1184 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Thierry Bangerter, Rue de l'Envers 1, 2710 Tavannes.

Projet: démolition d'annexes; construction de balcons en façade sud-est du bâtiment n° 12, de quatre garages avec terrasses; aménagement d'une nouvelle entrée en façade nord-ouest et remplacement du chauffage existant par une pompe à chaleur extérieure en façade sud-ouest du bâtiment N° 10 à la Rue de l'Envers, parcelles N°s 917 et 918 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: GOFAS AG, Wiesenstrasse 10a, 8952 Schlieren.

Auteur du projet: Brühlhart Ducret AG, Hauptstrasse 24, 1715 Alterswil.

Projet: aménagement de stations de recharge rapide pour véhicules sur la place de stationnement, remplacement d'une enseigne existante et ajout d'un caisson lumineux supplémentaire sur la tour publicitaire existante au lieu-dit «Pleine-Eau», parcelle N° 1885 en zone d'activités A6N.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 août 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 2 juillet 2025

Le chef des travaux publics

Mise au concours

Secrétaire à l'École secondaire de Tavannes (20%)

La Municipalité de Tavannes met au concours un poste de secrétaire d'école à 20% (taux annualisé réparti sur 41 semaines) pour une entrée en fonction dès que possible.

Le/la secrétaire participe activement au bon fonctionnement administratif de l'école secondaire, en soutien direct à la direction, au corps enseignant, aux élèves et aux familles. Il/elle assure un rôle clé dans la gestion quotidienne et la qualité du service public scolaire.

L'annonce complète est disponible sur le site de la commune: www.tavannes.ch

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 31 juillet 2025.

Tavannes, le 19 juin 2025

Le Conseil municipal

Commune Bourgeoise de Tavannes

Modification du règlement d'organisation

Le règlement d'organisation, adopté le 26 avril 2025 par l'assemblée de printemps de la commune bourgeoise, a été approuvé sans observations par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire le 11 juin 2025, en vertu de l'article 56 de la loi sur les communes.

Cette révision totale du règlement d'organisation entre en vigueur le 1^{er} juillet 2025.

Tavannes, le 24 juin 2025

Conseil de bourgeoisie



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: Fred Affolter, Rue Aimé Charpilloz 18, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 729, Rue Aimé Charpilloz 18, 2735 Bévillard

Description du projet: Changement d'affectation d'un appartement en Etude de notaire

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 25 juin au 25 juillet 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: AMI Int. Sàrl.Moutier, Rue Industrielle 16A/Widex SA, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévillard

Description du projet: Projet d'aménagement d'un appartement dans les combles existants de 200m2 environ, avec pose de 6 velux en toiture (5 au Sud et 1 au Nord) et création d'une loggia au Nord, installation de deux sorties ventilation en toiture

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre C

Dérogations: art. 212 RCC, art. 414 al. 2 ch1, art. 414 al. 2 ch.3 RCC, art. 511 RCC

Dépôt public: du 25 juin au 25 juillet 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 20 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Granit Shabani, Chemin des Pommiers 3, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Aellig Paysages SA, Pré Rond 17, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1452, Chemin des Pommiers 3, 2735 Bévillard

Description du projet: construction d'un mur de soutènement en blocs béton gris de hauteurs variables au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZPS-b « Clos Carcenai »

Dérogations: art. A141 ch.2 al.2 RCC (règlement communal de construction)

Dépôt public: du 2 juillet au 4 août 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les

opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 26 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 23 juin 2025

Lors de sa séance du lundi 23 juin 2025, le Conseil général a souverainement:

- approuvé les comptes 2024
- approuvé le rapport de gestion du Conseil communal

Faute de proposition, il n'a élu personne pour le siège vacant à la Commission de gestion et de surveillance.

Sous réserve du référendum facultatif, le Conseil général a:

- supprimé le règlement concernant le financement spécial relatif à la crèche « Au P'tit Château »;
- supprimé le règlement communal sur le fonds de financement spécial relatif au service social Centre-Orval.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication. L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 25 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Invitation à la Fête nationale du 1^{er} août

Toute la population est cordialement invitée à la Fête du 1^{er} août qui se déroulera cette année au Restaurant de la Gare à Pontenet.

A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h. Les desserts seront proposés par le Réseau Migration Valbirse et environs.

Programme:

18h00 Ouverture des festivités

18h30 Apéritif offert à la population par la commune de Valbirse au son du groupe la Mélodie des Eoliennes.

19h40 Production des fanfares de Malleray et Yellow Note Bévillard

20h00 Partie officielle

- Salutations et ouverture de la soirée
- Discours du 1^{er} août
- Hymne national
- Distribution de lampions aux enfants et cortège aux flambeaux

L'animation musicale sera assurée par M. Jean-Daniel Wahli.

Un service de bus sera mis en place entre 18h et 20h (navettes gratuites) au départ du parc près de la Coop. Le bus assurera également le retour en fin de soirée.

Les feux d'artifice privés seront interdits dans la zone de fête.

Dans l'attente de vous voir nombreuses et nombreux, nous vous présentons, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations.

Bévilard, le 25 juin 2025

Commune mixte de Valbirse

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	40	35	01.10.2025	mercredi
27	25	02.07.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
28	26	09.07.2025	mercredi	42	37	15.10.2025	mercredi
29		16.07.2025	SUPPRIME	43	38	22.10.2025	mercredi
30		23.07.2025	SUPPRIME	44	39	29.10.2025	mercredi
31		30.07.2025	SUPPRIME	45	40	05.11.2025	mercredi
32	27	07.08.2025	JEUDI	46	41	12.11.2025	mercredi
33	28	13.08.2025	mercredi	47	42	19.11.2025	mercredi
34	29	20.08.2025	mercredi	48	43	26.11.2025	mercredi
35	30	27.08.2025	mercredi	49	44	03.12.2025	mercredi
36	31	03.09.2025	mercredi	50	45	10.12.2025	mercredi
37	32	10.09.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
38	33	17.09.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
39	34	24.09.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi: 9h30 à 11h45 et 15h à 17h
Jeudi: 9h30 à 11h45 et 15h à 18h
Vendredi: 9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).